

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 29/12/14

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : 078-227806460-20141218-lmc183245-DE-1-1

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 18 décembre 2014

**POLITIQUE C05 RENDRE LA CULTURE ACCESSIBLE, VALORISER
LE PATRIMOINE DOCUMENTAIRE, MOBILIER ET IMMOBILIER****AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LA REALISATION
D'UN DIORAMA HISTORIQUE COMMEMORANT
LE 70EME ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DE MANTES-LA-JOLIE**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général en date du 20 décembre 2013, portant adoption du budget primitif pour 2014 et des modalités pour le versement des subventions ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil général,

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue,

Sa Commission des Finances et des Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer à l'association du Lafayette Maquette Club du Mantois, sise 3 rue Traversière 78200 Mantes-la-Jolie, une subvention exceptionnelle d'investissement de 4 076 € (quatre mille soixante-seize euros), pour la réalisation d'un diorama historique représentant le pont construit par les troupes du Génie américain en 1944 et commémorant le 70^{ème} anniversaire de la Libération de Mantes-la-Jolie.

Dit que cette subvention d'investissement fera l'objet d'un seul versement, à l'achèvement des travaux, au vu des pièces et justificatifs détaillés.

Dit que cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 204 compte 20422 du budget départemental, exercices 2014 et suivants.